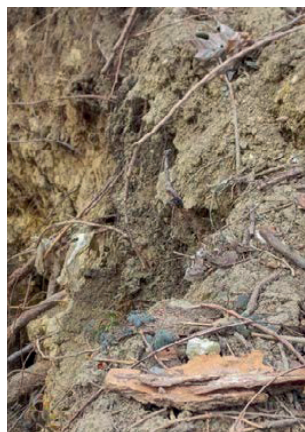
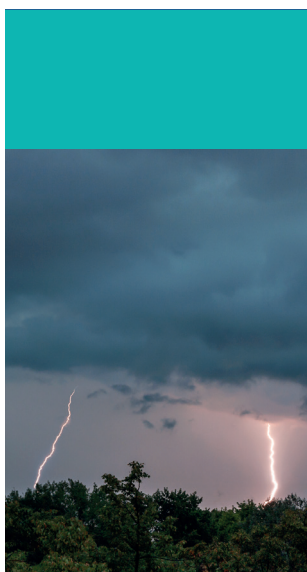




DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Mazières-de-Touraine – 2026



Chères habitantes, chers habitants,

La commune met à votre disposition le DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Son rôle est simple : vous informer sur les risques pouvant toucher notre territoire et sur les bons réflexes à adopter en cas d'évènement exceptionnel.

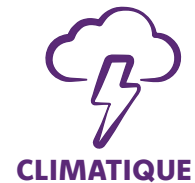
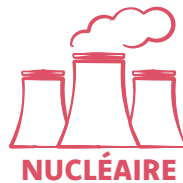
Ce document ne doit susciter aucune inquiétude : il s'agit d'un outil de prévention et d'organisation permettant à chacun de réagir de manière appropriée et sereine si un tel évènement se produisait.

J'invite aussi toutes celles et ceux qui souhaitent participer dans un esprit citoyen, au renforcement de notre sécurité civile communale à se manifester auprès de la mairie. Votre aide pourrait être précieuse si un jour la commune devait faire face à une situation à risque.

Restons vigilants, informés et solidaires, pour garantir ensemble la sécurité de notre commune.

Thierry ELOY, Maire de Mazières-de-Touraine

LES RISQUES MAJEURS



QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité que survienne un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle ou technologique, appelé aléa, dans une zone où se trouvent divers enjeux humains, économiques ou environnementaux. C'est la réunion de ces deux éléments qui crée le risque majeur : l'un sans l'autre, le risque n'existerait pas.

Il se caractérise par son imprévisibilité, sa faible fréquence et la gravité de ses effets sur les personnes, les biens et l'environnement, pouvant dépasser les capacités de réaction de la société.

Il existe différents types de risques majeurs :

- ▶ Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, phénomène climatique, sismicité
- ▶ Les risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire
- ▶ Les risques sanitaires : pandémie, épidémie, épizootie, pollution de l'air ou de l'eau
- ▶ Les risques sociétaux : risque terroriste, risque cyber.

**Face à ses
risques, les
autorités ont un
rôle important à
jouer !**

Le rôle des autorités : les documents de sauvegarde et d'action

L'information préventive par le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) Il s'agit d'un outil de communication destiné à présenter les risques majeurs présents sur le territoire d'une commune, ainsi que les consignes de sécurité à suivre en cas d'événement grave. Il permet à tous les citoyens de connaître les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, les dommages prévisibles, ainsi

que les mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité. Ce document fournit également des informations sur les moyens et les actions de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

FACE À SES RISQUES, LA COMMUNE S'ORGANISE

Le Plan particulier de mise en sécurité

Le PPMS permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, identifie les personnes-ressources et leurs missions en cas d'alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé. Lorsqu'il est déclenché, vous avez interdiction d'aller chercher vos enfants à l'école, à l'extérieur vous pouvez vous mettre en danger ou gêner l'intervention des secours.

Plan communal de sauvegarde

Le PCS recense précisément tous les aléas, les enjeux, et surtout les moyens mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux et le plus rapidement possible à toutes les situations afin de limiter les dégâts. Son objectif est de se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions pour faire face à toutes les situations.

Plan intercommunal de sauvegarde

Le PICS organise, sous la responsabilité du président de l'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la solidarité et la réponse intercommunale au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise. Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisés par l'établissement ou par le service commun au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.

Le dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile)

Il s'agit d'un plan de secours que le préfet peut activer en cas de crise importante, ou si plusieurs communes sont concernées, permettant de donner une réponse rapide et efficace à celle-ci.



FEU DE FORÊT

LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une superficie d'au moins un hectare de forêt.

Ces feux peuvent se déclarer sur l'ensemble du territoire, dès lors qu'il existe des forêts, des arbres ou de la végétation.

La zone naturelle boisée représente 36 000 hectares du territoire de la TOVAL, soit 47 % de sa superficie.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

En 2022, le massif forestier a été classé à risque.

Les sapeurs-pompiers reçoivent des informations météorologiques quotidiennes et mettent en place une surveillance lorsque les conditions l'exigent. Des aménagements de défense contre les incendies sont réalisés, notamment l'installation de réserves d'eau avec l'appui du Service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (SDIS 37).

À l'avenir, des pistes d'accès ainsi que des pare-feux seront également aménagés.

À VOUS DE JOUER !

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) ont pour objectif de réduire l'intensité des incendies en diminuant la biomasse combustible et de créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (art. L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire est chargé de contrôler leur bonne exécution.

Vous pouvez retrouver, sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire, une présentation détaillée des OLD ainsi que des niveaux de vigilance.

HISTORIQUE

En avril 2025, un incendie s'est déclaré sur la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, détruisant 278 hectares.

À SAVOIR

90% des départs de feu sont dûs à l'activité humaine (mégots, barbecue...)





CONSIGNES & RECOMMANDATIONS

ANTICIPER

- ▶ Débroussailler autour de son habitation avant l'été.
- ▶ Organiser les barbecues à distance de la végétation.
- ▶ Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie (point d'eau, matériel) ainsi que des itinéraires d'évacuation.
- ▶ Maintenir les feuillages à plus de trois mètres de l'habitation.
- ▶ Réaliser les travaux de bricolage susceptibles de produire des étincelles loin de la pelouse et des herbes sèches.
- ▶ Jeter les mégots dans un cendrier et rester vigilant face aux cendres encore incandescentes.

EN CAS DE DÉPART DE FEU

- ▶ S'abriter dans un bâtiment en dur
- ▶ Fermer les portes et les fenêtres.
- ▶ Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (pour les personnes malentendantes).
- ▶ Éloigner les matériaux combustibles.
- ▶ Obstruer les aérations avec des linges humides.
- ▶ Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.
- ▶ Laisser le portail ouvert pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers.

ET APRÈS ?

- ▶ Rester à l'écoute des consignes des autorités.
- ▶ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ▶ Rester à l'abri et n'évacuer son domicile que sur ordre des autorités.
- ▶ Ne pas utiliser sa voiture.
- ▶ Penser à prendre des photos et des vidéos des dégâts constatés.
- ▶ Éteindre les foyers résiduels.
- ▶ Inspecter son habitation en recherchant et en surveillant les braises.
- ▶ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ▶ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Le transport de matières dangereuses (TMD), qu'il s'effectue par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime ou par canalisation, présente un risque directement lié à la nature des produits transportés (inflammables, toxiques, combustibles, explosifs ou radioactifs).

Le territoire est directement concerné par ce risque, notamment en raison du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire et par canalisation.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation internationale impose des normes strictes pour les véhicules, la formation des conducteurs et la signalisation des transports de matières dangereuses. Des contrôles techniques sont également réalisés. Le préfet et le maire peuvent fixer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes à risque, ainsi que définir des itinéraires obligatoires au niveau local.



Liquide ou gaz inflammable



Solide inflammable



émanation de gaz inflammable au contact de l'eau



Matière ou gaz combustible



Inflammation spontanée



Danger d'explosion



Radioactivité



Matière ou gaz toxique



Matière infectieuse



Matière ou gaz corrosif



Matière ou objets dangereux divers



CONSIGNES

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre domicile sur la nature des sols concernant votre habitation et les mesures de protection mises en place (point de rassemblement, hébergement en cas d'évacuation, etc.).

ANTICIPER

- ▶ S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.
- ▶ S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention.

SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD

- ▶ S'éloigner du site.
- ▶ Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie).
- Si un nuage toxique se dirige vers vous :**
 - ▶ Fuir selon un axe perpendiculaire au vent
 - ▶ Se mettre à l'abri dans un bâtiment
 - ▶ Se laver en cas d'irritation changer de vêtements si possible

En précisant :

- ▶ Le lieu exact
- ▶ Le mode de transport le nombre approximatif de victimes
- ▶ Le numéro de produit la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)

15
SAMU

17
POLICE

18
POMPIERS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

QUAND L'ALERTE EST DONNÉE

- ▶ Ne pas aller chercher ses enfants à la crèche ou à l'école : ils y sont en sécurité.
- ▶ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ▶ Ne pas fumer.
- ▶ Se confiner : fermer les portes, les fenêtres, les aérations et les soupiraux.
- ▶ Rester à l'écoute des consignes des autorités.
- ▶ Ne sortir qu'à la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation.

ET APRÈS ?

FIN DE L'ALERTE

- ▶ Se laver en cas de contact avec la peau. En cas de doute, consulter un médecin.
- ▶ Changer de vêtements si possible.
- ▶ Si vous étiez dans un local fermé, aérer les pièces.



CLIMATIQUE

HISTORIQUE

En 2021, la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil a été touchée par une tornade qui a emporté le clocher de l'église.

LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Il arrive que des phénomènes climatiques habituellement ordinaires deviennent extrêmes et aient des conséquences importantes sur la sécurité des personnes.

En raison de leur apparente banalité, certaines personnes adoptent des comportements imprudents ou inconscients pouvant s'avérer dangereux, voire mortels (promenade en bord de mer, franchissement d'une zone inondée à pied ou en voiture, conduite à risque, etc.).

Ces phénomènes peuvent prendre diverses formes : tempête, vents violents, neige, grand froid, verglas, grêle ou encore canicule.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), indique le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain grâce à un code couleur. Chaque département est ainsi classé en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance requis.

Les phénomènes suivis sont notamment : vent violent, vagues-submersion, inondations, pluie-inondation, orages, neige-verglas, avalanches, canicule et grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent être mises en place en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC adapté (grand froid, canicule, etc.).

Pour s'informer sur les vigilances météorologiques :

www.meteofrance.com





CONSIGNES



GRAND FROID

- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit
- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains
- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes



CANICULE

- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit
- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)
- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5l par jour
- ▶ Mangez normalement

La plateforme téléphonique Canicule info service

0800 06 66 66

Appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au samedi de 9h à 19h



VENT VIOLENT

- ▶ Limitez vos déplacements
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral
- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés



ORAGE

- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées
- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne
- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



SÉCHERESSE

LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau, plus ou moins long, mais suffisamment important pour affecter les sols et la végétation. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, dégradation des milieux naturels, tensions sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies, etc.

La sécheresse peut résulter d'un déficit de précipitations, lorsque les quantités de pluie sont nettement inférieures aux normales saisonnières sur une période prolongée. Elle peut également être aggravée par une utilisation trop intensive ou inadaptée de la ressource en eau.

On distingue généralement trois grands types de sécheresse :

- ▶ la sécheresse météorologique, liée à un manque de précipitations ;
- ▶ la sécheresse agricole, causée par un déficit d'eau dans les sols et pénalisant le développement de la végétation ;

MESURES DE GESTION DU RISQUE : LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité :

VIGILANCE

Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).

ALERTE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

ALERTE RENFORCÉE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

CRISE

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :

vigieau.gouv.fr





SANITAIRE

DÉFINITIONS

Le risque sanitaire correspond à la probabilité d'apparition d'effets sur la santé à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Il peut également être défini comme une menace pour la santé des populations humaines ou animales, pouvant entraîner une déstabilisation des autorités chargées de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) se répartissent en trois grandes catégories :

- ▶ les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes (champignons, bactéries, virus, parasites). On y associe les vecteurs de transmission comme les moustiques ou les rats ;
- ▶ les contaminants chimiques, tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines ;
- ▶ les contaminants physiques, comme les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit ou les températures extrêmes (froid, chaleur).

Ces contaminants peuvent porter atteinte à la santé des humains, des animaux et des végétaux, ainsi qu'à la chaîne alimentaire et aux activités économiques liées au vivant.

CONSIGNES

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- ▶ Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- ▶ Faites-vous tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- ▶ Portez un masque adapté
- ▶ Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- ▶ Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir
- ▶ Jetez immédiatement les mouchoirs après usage
- ▶ En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude plutôt que dans les mains
- ▶ Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- ▶ Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées
- ▶ En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.



TERRORISME

DÉFINITIONS

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- ▶ Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- ▶ Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :

VIGILANCE

Rester attentif à son environnement et signaler tout comportement ou objet suspect aux autorités. Respecter les consignes de sécurité et renforcer la vigilance au quotidien.

RISQUE ATTENTAT

Renforcer les mesures de sécurité : limiter les déplacements non essentiels, éviter les lieux très fréquentés et suivre strictement les consignes des autorités.

URGENCE ATTENTAT

Danger immédiat : se mettre en sécurité à l'abri, fuir si possible ou se confiner. Alerter les secours en composant le 17 ou le 112, et suivre les instructions des autorités.



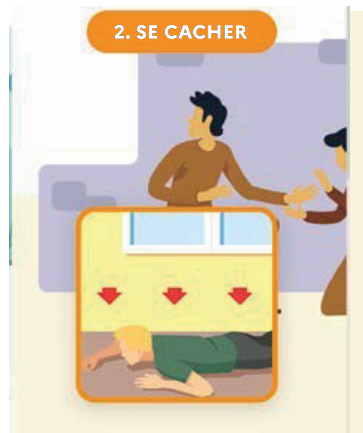
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

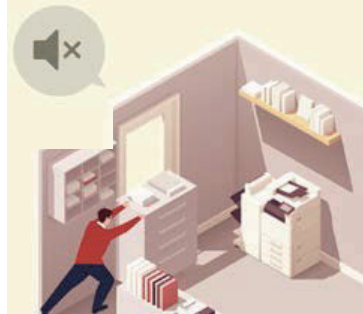
SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
 - Laissez toutes vos affaires sur place
 - Ne vous exposez pas (courbez-vous)
 - Prenez la sortie la moins exposée
 - Utilisez un itinéraire connu
 - Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



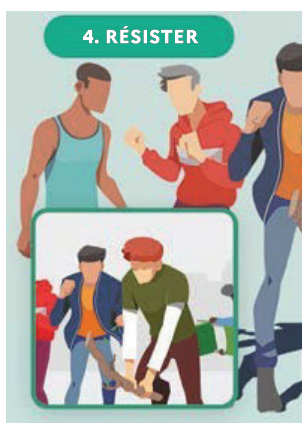
**UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPELEZ LES SECOURS**

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



4. RÉSISTER

**SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Automate d'appel



Porte à porte



Panneaux à messages variables



Ensemble mobile d'alerte



Sirène



Corne de brume

CONSIGNES GÉNÉRALES

- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé
- ▶ Respectez les consignes des autorités
- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école
- ▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

NUMÉROS UTILES

Mairie de
Mazières-de-Touraine

02 47 96 41 54

Préfecture d'Indre-et-Loire

02 47 64 37 37

Radio France Bleue

105.0 FM

15

SAMU

17

GENDARMERIE

18

POMPIERS

114

SMS POUR SOURDS ET
MALENTENDANTS

112

APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN

LIENS UTILES

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

Météo-France : meteofrance.com

Géorisques : georisques.gouv.fr

Le site internet de la Communauté de communes : <https://cctoival.fr/>



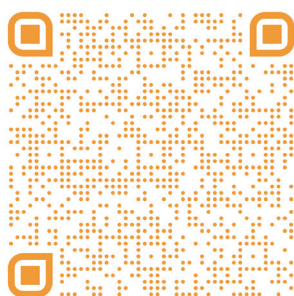
PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS) ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.

FLASHEZ-MOI !

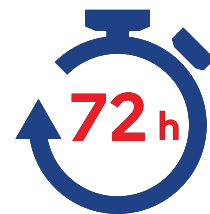




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

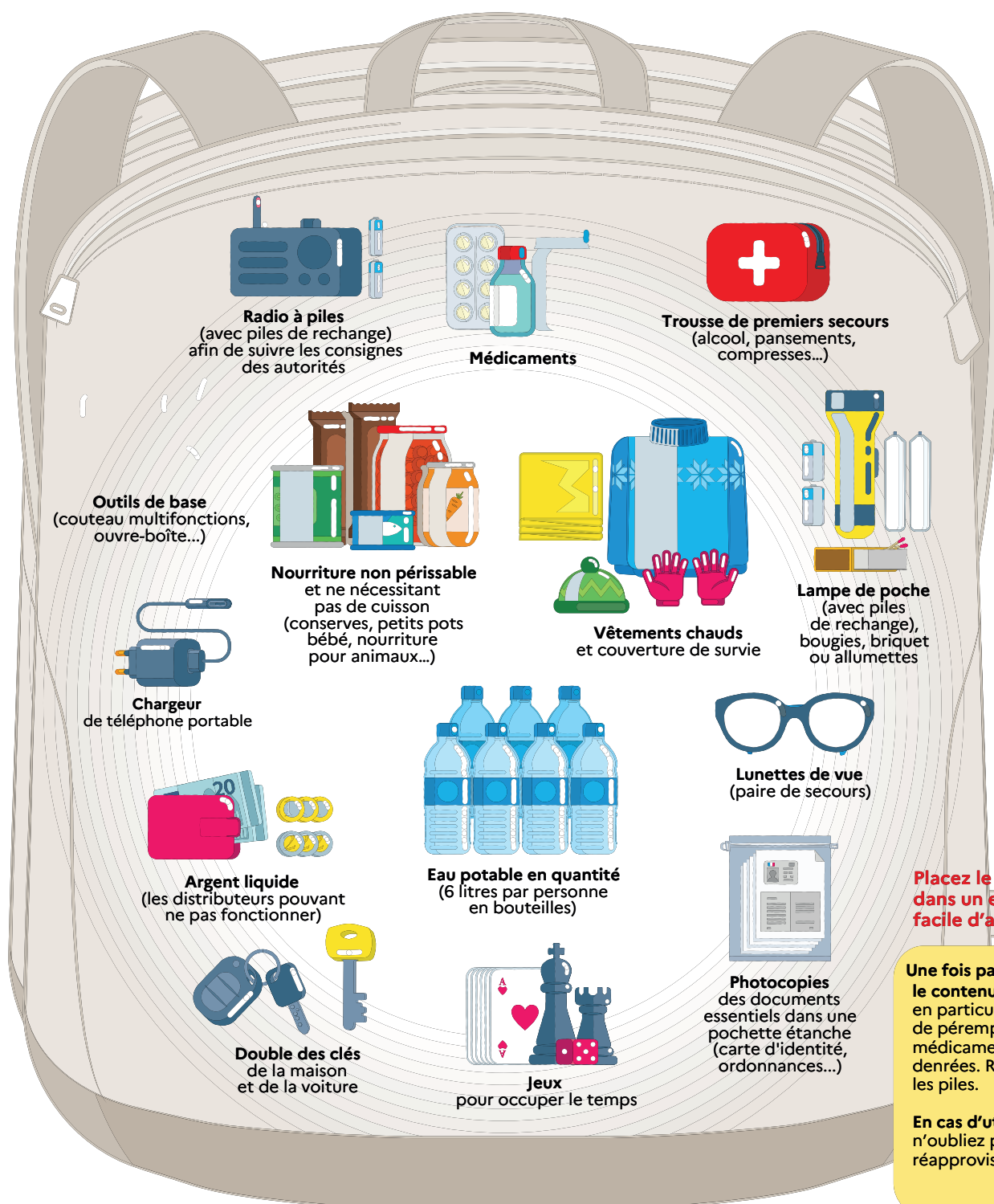
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

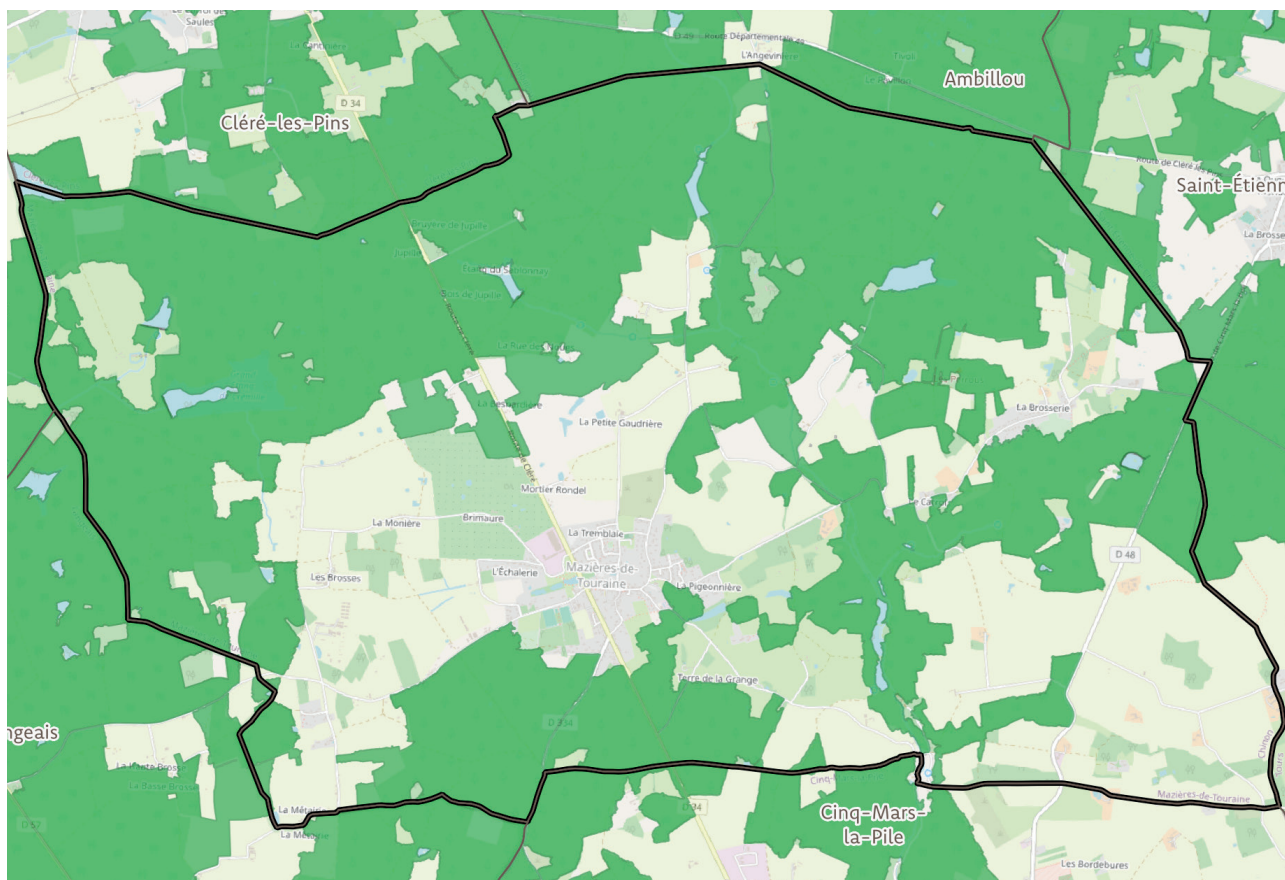


CARTOGRAPHIE



Risques recensés au titre du Plan Communal de Sauvegarde

Mazières-
de-Touraine



Sources : OSM ; IGN - Limites communales ; DDT 37 - Massifs Forestiers soumis au Risque Incendie

Risque Feu de forêt

■ Classement des massifs forestiers particulièrement exposés au risque incendie

0 500 1000 M

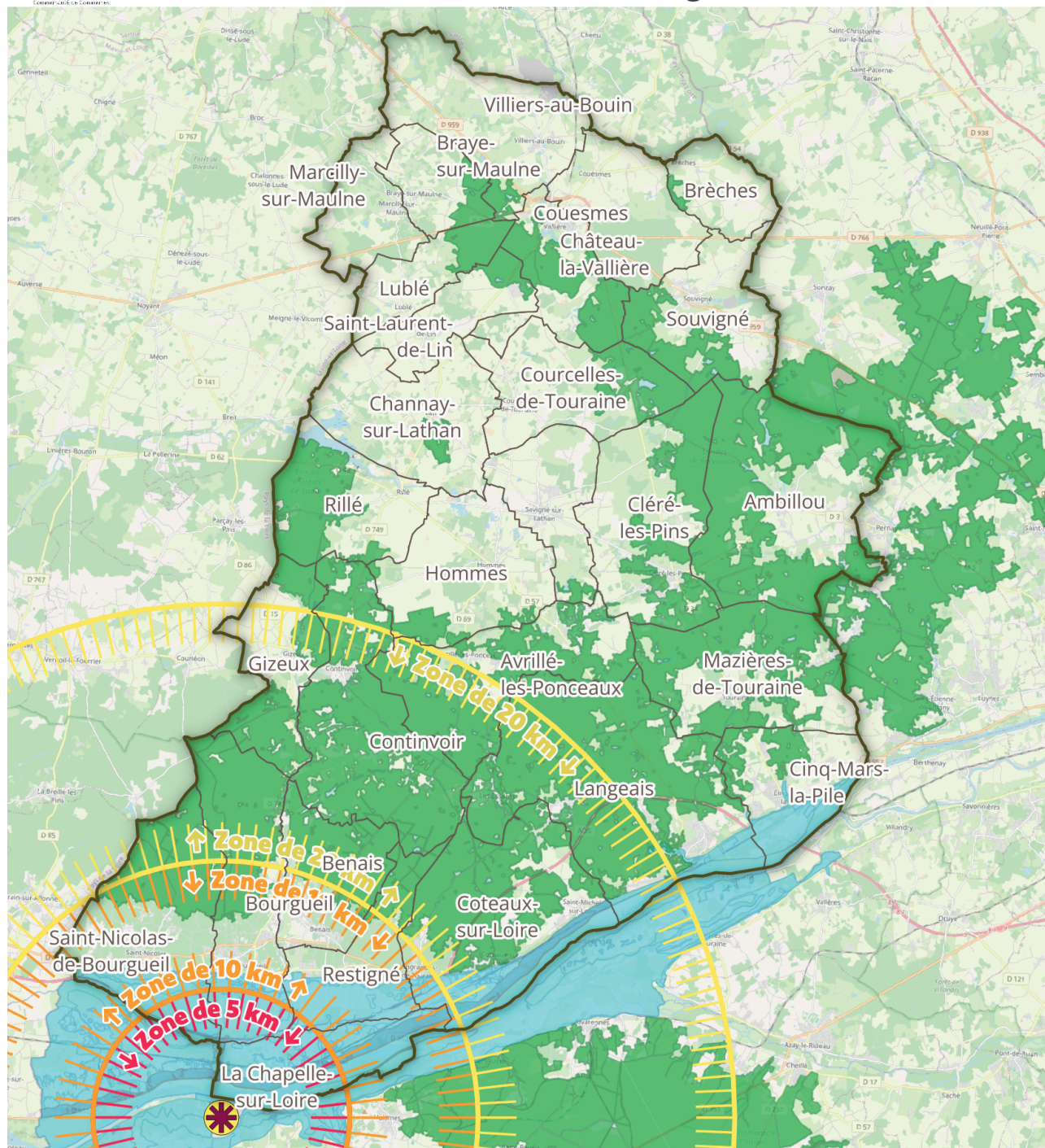


CARTOGRAPHIE



Risques recensés au titre du Plan InterCommunal de Sauvegarde

CC Touraine
Ouest Val de Loire

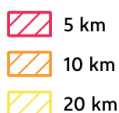


Sources : OSM ; IGN - Limites communales ; DDT 37 - Massifs Forestiers soumis au Risque Incendie, PPRI Val d'Authion approuvé en 2020, PPRI Val Bréhémont Langeais approuvé en 2002 ; Préfecture 37 : CNPE Chinon PPI ; CCTOVAL - Zones à risque nucléaire à titre indicatif

Risque Nucléaire



Périmètre indicatif de rayon :



Risque Feu de forêt

Classement des massifs forestiers particulièrement exposés au risque incendie

Risque Inondation

ZDE identifiée
Zonage PPRI





CARTOGRAPHIE

COMMUNE